

INTRODUCTION

L'immigration est aujourd'hui un sujet très débattu par les historiens contemporains. Depuis le dix-neuvième siècle, la France est considérée une terre d'asile pour tous les personnes qui sont à la recherche d'une nouvelle patrie. Cette situation est sans doute la conséquence d'une dénatalité précoce qui rend indispensable l'immigration massive de jeunes actifs.

Les modernes recensements affirment que la France aujourd'hui compte plus de 4,5 millions d'immigrés. Mais il faut souligner qu'il n'est pas toujours facile de recueillir des chiffres précis sur le nombre d'étrangers en France car il y a beaucoup de clandestins.

Le but de ce mini-projet, est d'analyser tous les caractéristiques liées à l'immigration. Ce projet sera divisée entre deux parties. Dans la première, on commencera d'abord par la définition de l'immigration, pour puis analyser tous les caractéristiques comme les diversité des origines; la structure par sexe et âge et l'histoire. Dans la dernière partie on discutera les problèmes de l'immigration comme l'intégration; les réactions de xénophobie et les solutions que le gouvernement français a chercher d'effectuer.

DÉFINITIONS

Selon les différentes études à propos de la population immigrée et étrangère, aujourd'hui il est possible de distinguer la différence entre les immigrés et les étrangers.

La population étrangère est considérée en fonction d'un critère de nationalité: « Est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française »¹.

Pendant sa vie, un étranger peut obtenir la nationalité française grâce à des décrets offerts par la législation. Il devient alors français par acquisition.

La population immigrée est définie selon un double critère de nationalité et de lieu de naissance. « Est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, qui vit en France »². Cette population est composée par la majorité d'étrangers mais aussi par la majorité de personnes qui ont acquis la nationalité française.

Le nombre d'immigrés compte 4.166.000 en 1990. Ils représentent 7,4% de la population totale. Ces chiffres sont restés stables depuis le recensement de 1975. Elles sont un peu plus élevées qu'en 1962 où elles représentaient 6,1 % de la population totale. En 1990, deux tiers des immigrés ont gardé leur nationalité d'origine, un tiers sont devenus français par acquisition.

Mettere figura pagina 1 dell' hanout Etrangers et immigrés

¹ Page 57 Moreaux, D voir la bibliographie.

² Page 60 Moreaux, D voir la bibliographie.

DIVERSITÉ DES ORIGINES, DES SEXE ET ÂGE

Pendant le vingtième siècle les ondes d'immigration ont subi des changements. Avant la Première Guerre mondiale, l'immigration était quasi exclusivement européenne, et la plupart venaient des pays comme l'Italie et la Belgique. Avec la création de l'ONI (Office National d'Immigration 1945), le courant migratoire en provenance d'Algérie s'est développé. Au cours des années soixante-dix, immigrés du Portugal, du Maroc, d'Afrique noire et d'Asie du Sud-Est sont arrivés sur le sol français.

Mais **quel est** la situation de l'immigration aujourd'hui? Les cinq communautés les plus nombreuses, sont aujourd'hui les originaires du Portugal, d'Algérie, d'Italie, du Maroc et d'Espagne qui représentent 60% de la population immigrée.

En considérant la structure par sexe et âge, la population immigrée a toujours comporté une majorité d'hommes. Dans l'entre-deux-guerre période, la portion des femmes immigrée, était moins de 44%. La convention de Genève (1945) qui est à l'origine de la pratique actuelle d'asile, a permis le regroupement familiales et la population immigrées'est féminisée. Depuis 1945, la portion des femmes dans la population immigrée a augmenté régulièrement jusqu'à atteindre 48% en 1990.

Le déséquilibre entre hommes et femmes différencie selon le pays d'origine. Parmi les immigrés provenus d'Afrique, les femmes sont relativement peu nombreuses : on compte quatre femmes pour six hommes. Parmi les immigrés des pays d'Europe, les femmes sont plus nombreuses que les femmes immigrée venus d'Afrique : on compte cinq femmes pour six hommes.

En analysant la structure par âge des immigrés, il faut souligner que, en 1990 les hommes de 40 à 44 ans et les femmes de 35 à 40 ans était les plus nombreuses.

Les pays de Turquie, d'Asie et d'Afrique comptent la plus forte proportion de jeunes de moins de 25 ans.

Répartition des immigrés selon l'âge et les pays d'origine

Pays d'origine	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Portugal	12,8	25,5	26,5	20,2	9,4	3,4
Espagne	2,5	12,4	14,8	16,0	21,8	31,7
Autre pays d'europe	9,0	13,1	14,5	13,3	11,7	32,6
Algérie	5,8	11,4	15,9	21,9	22,9	15,0
Maroc	16,8	20,6	25,5	15,4	7,4	3,0
Turquie	24,8	20,1	20,8	9,5	2,8	8,2

L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

L'immigration en France était un phénomène très développé pendant l'entre-guerre période. De 1919 à 1930, le gouvernement français avait signé des conventions d'immigration avec plusieurs pays européens. Mais pourquoi la France avait-elle le besoin d'accepter les immigrés? La réponse à cette question, se trouve dans un phénomène démographique. Dans cette période-là, la France avait une baisse de la fécondité, en plus, lorsque la conflit s'est terminé, la population active française a subi des pertes considérable: 1,4 million d'hommes jeunes ont été tués ou sont invalides. Par conséquent, la main-d'œuvre devenait insuffisante pour développer un fort secteur industriel.

Donc les années vingt seront-elles marquées par une immigration massive. En 1931, le pays comptait 2,7 millions d'immigrés qui représentaient 6,6% de la population totale. Le phénomène de l'immigration a été principalement lié à la situation économique internationale. En effet, lorsque la crise économique des années trente se passait, l'immigration a fortement ralenti. En 1932, plusieurs lois et décrets ont rendus plus difficile l'employ de travailleurs étrangers.

L'immigration a repris pendant l'année 1939, lorsque la Seconde Guerre mondiale a suscité nombreux départs. En 1946, le nombre d'immigrés est retombé à 2 millions, qui correspondait à 5 % de la population. À la suite du second conflit mondial, priorité est donnée à la modernisation du pays. Pour atteindre ces objectifs, l'État a encouragé officiellement l'immigration afin de résoudre l'insuffisance de main-d'œuvre.

L'Office national d'immigration (ONI) est créé en 1945 pour assurer le recrutement et l'employ des travailleurs étrangers et aussi pour contrôler le flot

d'immigration. Dans cette période-là, la France a signé aussi la convention de Genève qui est à l'origine de la pratique actuelle d'asile. L'immigration, qui reprenait dès 1945, se manifestait comme une grande onde. Selon le recensement, les immigrés correspondaient à 7,4 % de la population totale.

Lorsque la crise économique internationale des années soixante-dix a créé un fort chaos dans le monde entier et dans la France aussi, le gouvernement français a arrêté l'immigration et a restreint l'arrivée des clandestins. En effet dans le 5 juillet 1974, l'immigration est officiellement suspendue et dans le 21 novembre 1975, un décret a autorisé l'expulsion des clandestins et l'établissement d'un régime plus restrictif.

La politique des années 80 est marquée par une plus grande tolérance. Des possibilités pour régulariser le séjour des immigrés sont leurs données. En même temps, le gouvernement a cherché de faciliter l'insertion des immigrés, par l'amélioration du logement, de la scolarisation et de la prévention de la délinquance. Aujourd'hui la France compte 4,5 millions immigrés mais il est très difficile d'établir le nombre précis des immigrés parce que en France il y a beaucoup de clandestins.

DEUXIÈME PARTIE

L'INTÉGRATION

L'intégration est le plus diffus problème qui est lié à l'immigration. En effet selon *Jean Faber* « L'immigré est celui qui se trouve en difficulté d'intégration et il est défini par l'apparence (couleur de peau, accent, vêtement...) »³. Cette **cotisation** est une vérité **universelle** parce que aujourd'hui réactions de xénophobie et de racisme sont très diffuses. Beaucoup d'experts croient que l'État français **doit** (devoir) traiter ce problème très **vitement**. Mais il est aussi vrai que les solutions nécessitent du temps, de la patience et une tolérance mutuelle.

Pendant les années soixante-dix l'État français a encouragé l'intégration **de les immigrés**. Il a cherché d'insérer tous les immigrés qui vivaient dans horribles habitations, dans les HLM (Habitation à Loyer Modéré) pour les intégrer avec les citoyens français. Par malheur ces efforts n'ont pas eu aucun succès. Par conséquent de un processus de sélection naturelle, lorsque les immigrés sont venus à habiter dans les HLM les citoyens français se sont transférés dans autres quartiers. La distance qui séparait les immigrés avec les français était trop grande pour être résolue.

LES CONDITIONS DE LOGEMENT

La concentration des immigrés dans des logements précaires et dans les HLM a un effet de marginalisation et induit le racisme des populations françaises environnantes. Au même temps, certains jeunes issus de l'immigration se tournent vers la délinquance 17 % ou bien cherchent à compenser la situation d'anomie dans un renforcement de leur identité religieuse.

³ Écrivain “Les indésirables” voir la bibliographie